

Administrateurs réélus à l'AG du 19/11/2015, pour la période 2015-2017			Bureau Réélu au CA du 8/12/2016 pour la période 2017-2018	Date d'élection comme membre de l'association	33
				Administrateurs	9
Mr	Antoine	BALSAN	Secrétaire	14/04/03	
Mr	Henri	BALSAN	Trésorier	14/04/03	
Mme	Mona	BALSAN		14/04/03	
Mme	Sibylle	BALSAN		14/04/03	
Mme	Michelle	GENIN-COMTE	Vice-Présidente	14/04/03	
Mr	Alain de	LAYRE		14/04/03	
Mme	Isabelle de	LAYRE		14/04/03	
Mr	André de	SAINT-SAUVEUR	Président	14/04/03	
Mme	Ivana de	SAINT-SAUVEUR		14/04/03	
Membres d'honneur (Choisis par le CA)				Membres d'honneur	3
Mr	Filippo	BERAUDE di PRALORMO		10/06/08	
Mr	Dominique	FALQUE		14/04/03	
Mme	Anne	HARTMANN		10/06/10	
Autres membres (Choisis par le CA)				Membres	21
Mr	Maxime	BALSAN		08/12/16	
Mr	Olivier	BALSAN		08/12/16	
Mr	Pierre	BALSAN		10/06/08	
Mr	Pierre-Louis	BALSAN		10/06/08	
Mme	Marie-Osmonde	BALSAN		10/06/08	
Mr	Jean-Marie de	BOURGOING		14/04/03	
Mme	Marie-Lucile	CALMETTES		10/06/08	
Mr	Philippe	GONTIER		10/06/08	
Mr	François d'	HAUTEFEUILLE		10/06/08	
Mme	Marguerite d'	HAUTEFEUILLE		10/06/08	
Mr	Simon de	LA SELLE		08/12/16	
Mme	Servane de	LAYRE MATHÉUS		24/06/14	
Mr	Jean-Paul	MILLET-LAGE		08/12/16	
Mme	Odile	MILLET-LAGE		08/12/16	
Mme	Monique de	SAINT-MARS		10/06/08	
Mme	Anne-Brigitte de	SAINT-HILAIRE		24/06/14	
Mr	Stéphane de	SAINT-HILAIRE		24/06/14	
Mme	Dominique de	TAISNE		24/06/14	
Mr	Jacques de	TAISNE		24/06/14	
Mr	Alban de	VILMORIN		14/04/03	
Mme	Marguerite de	VILMORIN		14/04/03	
Conseillers (choisis par le CA)				Conseillers	2
Mr	Charles	BALSAN		14/04/03	
Mr	Pierre	COMTE		14/04/03	

Extraits des statuts

CA	Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an ou sur la demande de deux de ses membres. La présence de deux tiers des membres du conseil, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité des délibérations. Ses membres sont cooptés par le CA et élus par l'AG.
Bureau	Le Bureau est constitué par vote du CA, et renouvelé tous les deux ans. Ses membres sont rééligibles.
AG	L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit au moins une fois par an, alternativement à CHATEAURoux et à PARIS, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur demande du quart au moins de ses membres. Toutes les délibérations de l'AG sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Il est attribué aux membres fondateurs (en vert dans le tableau) un droit de vote double.
Membre d'honneur	Le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale aux personnes qui rendent ou ont rendu des services à l'Association ; ce titre confère à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans avoir à acquitter une cotisation.
Membre	Choisi par le CA. Cotisation annuelle de 30 € (par couple)
Conseiller	Choisi par le CA. Dispensé de cotisation.